



Co-empreteur restructuration de credits

Par **gallois**, le **19/01/2008** à **00:51**

bonsoir, je me permet de vous poser 1 question, nous avons été acceptés par 1 banque de rachats de crédits, seulement ont été mis en co-empreteur de mon mari, je suis en invalidité 2ème catégorie depuis 1994 et perçois 1 pension à cet effet de 244 euros par mois et l'assurance ne m'accepte que pour le décès seulement pour moi. et il n'y a pas de clauses pertes d'emploi pour mon époux. de plus, cet organisme de prêt demande par le biais du tribunal 1 enregistrement de session sur le salaire de mon mari, afin de débloquer les fonds, donc 228,72 euros sur le salaire et 160,46 sur notre compte pour 1 mensualité de 389,18 mensualité globale sur 10 ans, salaire mensuel de mr étant de 1343,98.

ma question est eut-on me mettre co-empreteur en étant en invalidité? et qu'el sont les risques pour moi? car sur le contrat est noté pour moi sans profession? DEPUIS 01/2000, ET SAVOIR SI CETTE BANQUE A LE DROIT de demander 1 session à l'employeur au lieu de prélever les 389,18 sur le compte?

le montant global du prêt octroyé est de 30100,00, moins les frais j'ai demandé 28000,00 euros et nous n'avons pas d'autres solutions les papiers doivent être renvoyés lundi 21 janvier 2008 merci de nous éclairer, les crédits sont au nom de mon mari, mr et mme gallois